

## **BAREME D'HONORAIRES DE L'IMMOBILIERE DE SAINT PAUL**

**IMMOBILIER D'HABITATION:** appartement, maison, immeuble, parking, terrains.

Tarifs TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

### **A/ Mandat de Vente**

Honoraires charge vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 1 à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5000
De 50 001 à 100 000 €	9,00%
De 100 001 à 200 000 €	8,00%
De 200 001 à 300 000 €	7,00%
De 300 001 à 400 000 €	6,00%
+ de 400 001 €	5,00%

### **B/ Mandat de recherche**

*Honoraires charges acquéreur*

Le barème est identique au mandat de vente

### **C/ Mandat de commercialisation**

*Honoraires charge acquéreur*

Suivant la grille de prix et des honoraires pratiqués par le promoteur et/ou lotisseur

### **D/ Mandat de location**

*Honoraires partagés entre le locataire et le bailleur*

A la charge du bailleur : Un mois de loyer hors charges, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail et constat d'état des lieux.

A la charge du preneur 8 € TTC par m<sup>2</sup> correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail. 3 € TTC par m<sup>2</sup> correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux.

Ces honoraires étant plafonnés à ceux versés par le bailleur : un mois de loyer hors charges.